Image not found or type unknown

nationalité française pour algérien né en 1961

Par **asmani**, le **23/12/2011** à **23:54**

Bonjour,
je suis né en 1961 en Algérie , mes deux parents sont algériens . j'ai séjourné en France pendant 11ans pour études . je suis rentré en Algérie en 2004et depuis j'exerce en Algérie . est ce que le fait d'être né en 1961 me permettra d'avoir la nationalité française

Par **amajuris**, le **24/12/2011** à **11:08**

bjr,
les Algériens nés avant le 1er janvier 1963 ont perdu la nationalité français de statut civil de droit local et sont réputés ne jamais l'avoir eue.
Etant mineur, vous avez suivi la nationalité de vos parents.
La naturalisation est un des modes d'acquisition de la nationalité française.
Contrairement à la déclaration, ce n'est pas un droit. Elle est soumise à la décision discrétionnaire de l'administration qui peut la refuser même si les conditions sont réunies.
Les conditions sont liées notamment à la régularité du séjour en France, à l'intégration dans la communauté française, à l'absence de condamnations pénales.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés